Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dégâts maison après la signature compromis

Par Joycebs44

Bonjour,
Nous sommes en cours d'un achat d'une maison.
Lors de la signature du compromis, il a été indiqué que 'Spécialement entre la date de ce jour et la date de l'entrée en jouissance de l'acquéreur, le vendeur s'engage à maintenir l'immeuble et ses abords dans leur état actuel, à les entretenir raisonnablement, à faire réparer les dégâts éventuels survenus depuis la visite de l'immeuble...'.
Nous avons la signature finale et remise des clefs dans quelques jours.
Cependant, lors de la visite du bien il y a quelques jours, nous avons constaté un dégâts dans une pièce : absence de parquet et état incorrecte du mur à l'endroit où il y avait un meuble (le meuble était prévu d'être retiré car la vente est sans meuble). En faite, des travaux ont été fait il y a quelques années (parquet et mur) sans déplacer le meuble.
Aujourd'hui nous sommes obligé de refaire sol et mur car l'état de la pièce n'est pas vivable.
Le vendeur ne veut pas prendre cela en charge.
Que pouvons nous faire avant de la signature finale ?
Je vous remercie d'avance.
Cordialement
Joyce

Par CToad

Bonjour,

ce n'est pas une dégradation ni un défaut d'entretien. C'est quel type de meuble pour avoir fait le parquet autour ?

Il faut attendre les spécialistes mais il y a peut être plus à voir côté vice caché, si le meuble n'était pas déplaçable lors de vos visites et si le parquet manquant ne pouvait être vu.

Cordialement,

CToad

Par Joycebs44

Bonjour,
Merci pour votre retour.

C'est une grande bibliothèque tout au long du mur.
Nous estimons qu'ils l'ont pas bougé lors des anciens travaux soit par ce qu'elle est fixée soit car elle est lourde.

Lord de notre visite nous avons pas déplacé le meuble.

Cordialement

Par CToad

Attendons les spécialistes. Une piste pourrait être d'exiger soit une remise au propre du parquet et du mur, soit le retour de la bibliothèque comme "intégrée" à la pièce, ce qui est peut être le cas si elle a été faite sur mesure.

Que dit votre notaire ? est ce le même que celui du vendeur ?

Par Joycebs44

Merci pour votre réponse.

Non c'est un notaire différent, mais qui nous ne défend pas.

Vous savez s'il est possible de changer le notaire durant une procédure de vente ?

Cordialement